

Règlement de la course OSQ Run du 12 avril 2026

1. Présentation de l'épreuve

L'OSQ Run est une course organisée par l'Olympique Saint-Quentinois le 12 avril 2026. Elle comporte quatre épreuves :

- l'OSQ Run adulte « 10km »
 - Ouvert à tous les « adultes » à partir de 16 ans
 - Jour et heure de départ : dimanche 12 avril 2026 à 9h
 - Départ/arrivée : musée de la ville rurale Saint-Quentin-Fallavier
 - Course SOLO
 - 10km
 - Nombre de coureurs maximum : 100
- l'OSQ Run adulte « 20km »
 - Ouvert à tous les « adultes » à partir de 16 ans
 - Jour et heure de départ : dimanche 12 avril 2026 à 9h
 - Départ/arrivée : musée de la ville rurale Saint-Quentin-Fallavier
 - Course SOLO
 - 20km
 - Nombre de coureurs maximum : 100
- l'OSQ Run adulte-duo « 10km »
 - Ouvert à tous les « adultes » à partir de 16 ans
 - Jour et heure de départ : dimanche 12 avril 2026 à 9h
 - Départ/arrivée : musée de la ville rurale Saint-Quentin-Fallavier
 - Course DUO en relais
 - 10km par coureur (soit 20 par duo)
 - Nombre de coureurs maximum : 100
- l'OSQ Run enfant
 - Ouvert à tous les enfants de 12 ans et plus, ainsi qu'aux adultes
 - Jour et heure de départ : dimanche 12 avril 2026 à 9h
 - Départ/arrivée : musée de la ville rurale Saint-Quentin-Fallavier
 - Course SOLO
 - 3km
 - Nombre de coureurs maximum : 50

Le mesurage des distances a été fait avec l'aide du logiciel @OpenRunner. Selon les conditions de course, nous serons peut-être amenés à modifier légèrement le parcours. Ces deux remarques impliquent que le kilométrage peut être légèrement différent de celui indiqué au dessus.

2. Pièces justificatives

Les concurrents devront justifier de leur bonne condition physique en présentant soit

pour les majeurs

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- ou un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code

pour les mineurs :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative
- ou une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur. Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition.

Toute inscription n'est validée que si elle est accompagnée d'un des documents définis dans la liste ci-dessus.

3. Tarif, inscription et annulation

Les tarifs sont les suivants :

- 10 € pour la course adulte « 10km »
- 20 € pour la course adulte « 20km »
- 10 € par participant pour la course adulte-Duo« 10km » (soit 20€ au total)
- gratuit (0€) pour la cours enfant

L'inscription se fait par l'intermédiaire de la société Altichrono.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant si la course devait être annulée de son fait (arrêt préfectoral non-obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de la course est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, sanitaire, terroriste...).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

4. Matériel

Les dossards seront à retirer avant la course entre 8h et 8h45 sur présentation d'un justificatif d'identité accompagné de la licence ou du certificat médical ou du numéro du PPS.

Les dossards devront être visibles , non pliés, portés devant et correctement attachés par des épingles.

Chaque coureur devra être correctement équipé, la course empruntant des passages routiers, des chemins et des chemins forestiers susceptibles d'être glissants.

5. Organisation de la course

Le chronométrage sera effectué par la société Altichrono.

Un contrôle sera effectué à chaque passage routier par les signaleurs.

Un classement sera effectué à l'issue de l'épreuve.

Seront récompensés :

- le 1^{er} homme de la course adulte « 10km » et de la course adulte « 20 km »
- la 1^{ère} femme de la course adulte « 10 km » et de la course adulte « 20 km »
- le premier duo de la course adulte-Duo
- le 1^{er} garçon de la course enfant
- la 1^{ère} fille de la course enfant

ainsi que les trois premiers de chaque catégorie d'âge.

5. Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par la Croix Rouge qui aura toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

6. Modifications, neutralisations, annulations

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course, de modifier le parcours ou d'interrompre la course sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

7. Respect de l'environnement

La course se déroulant en partie dans un lieu naturel, il est demandé au concurrent de respecter la nature en jetant leurs éventuels déchets aux points passage routiers où seront présents les signaleurs. Une poubelle sera mise à leur disposition.

8. Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de la garantie accordée par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

9. Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation, sur tous les supports.

10. RGPD (règlement général sur la protection des données à caractère personnel)

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation de l'OSQ Run ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial.

En validant leur inscription, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'informations relatifs à l'événement.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur « droit à l'oubli », en adressant la demande à osq.sqf@gmail.com

11. Acceptation du règlement

La participation à l'OSQ Run implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.